

« Coup de chapeaux » : concours de création de chapeaux de femme pour le Carnaval

## **RÈGLEMENT**

### **Concept général et conditions.**

Dans le cadre de l'exposition de chapeaux de femme pour le Carnaval, qui se déroulera du samedi 6 au mercredi 10 janvier 2018 de 10h à 18h à la Maison des Associations de Binche, le Lion's Club Binche Alliance organise un concours de création de chapeaux, en collaboration avec la Ville de Binche.

Intitulé «**Coup de chapeaux**», le concours invite les créateurs professionnels et amateurs, à confectionner des chapeaux dotés d'ornements décoratifs originaux et élégants, de préférence en lien avec le folklore binchois. La création doit pouvoir se porter sur la tête et faire office de couvre-chef. Les créations qui ne respectent pas ces conditions seront considérées comme non recevables.

### **Participants.**

Le concours est ouvert à toute personne de + de 18 ans : particuliers, étudiants en stylisme, ainsi que stylistes et modistes amateurs ou professionnels.

Chaque participant déclare être l'auteur du chapeau présenté. Ni l'Office du Tourisme, ni les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du non-respect des droits d'auteur.

L'Office du Tourisme et le Lion's Binche Alliance se réservent le droit de refuser toute création qu'ils jugeraient injurieuse, discriminatoire, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

### **Frais de réalisation.**

Les participants devront assumer la totalité des frais inhérents à la réalisation et à l'acheminement de leur création.

### **Lots à gagner.**

Une première sélection des vingt-cinq meilleures pièces sera opérée par le jury parmi les créations proposées. Après nouvelle délibération du jury, trois de ces vingt-cinq chapeaux seront désignés lauréats du concours et leurs auteurs recevront un prix.

Les vingt-cinq créations sélectionnées seront portées lors d'un défilé qui aura lieu le jeudi 11 janvier 2018 à 20h en la salle du Kursaal située Avenue Wanderpepen 28 à Binche.

Tous les participants sont cordialement invités à vendre leurs chapeaux dès la fin de la soirée, à l'issue de la remise des prix.

### **Critères de sélection.**

Le jury choisira les créations gagnantes sur base des critères suivants, par ordre d'importance :

- Créativité : /40
- Correspondance au thème du carnaval : /30
- Complexité de la réalisation : /30

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant un email ou un courrier de participation à l'Office du Tourisme en indiquant : nom, prénom, coordonnées complètes, l'âge du participant, mail et téléphone avant le 15 novembre 2017. Ils devront déposer leurs créations à l'Office du Tourisme, Grand Place à 7130 Binche les 3 & 4 janvier 2018 pendant les heures d'ouverture.

Ceux dont l'inscription sera validée recevront une confirmation par l'équipe de l'Office du Tourisme.

### **Jury.**

Le jury sera constitué de représentants de l'Office du Tourisme, de la Ville de Binche, des membres du Lions Club Binche Alliance, de modistes professionnels, de personnalités du monde artistique et de la couture.

### **Propriétés des créations et droits d'auteur.**

Les auteurs restent propriétaires de leur création. La participation au concours impose la session des droits d'auteur en vue de l'exposition ou de la promotion de l'événement.

Des photos de leurs réalisations sont ainsi susceptibles d'apparaître dans différents canaux de communication y compris les réseaux sociaux. Les créateurs acceptent de céder le droit à l'image de leurs créations aux organisateurs.

Les données personnelles communiquées au Lions Club Binche Alliance par les participants seront conservées dans la base de données du club. Ces données pourront être utilisées à des fins de promotion ou d'information. Elles seront traitées de manière confidentielle et sont indispensables pour valider la participation au concours.

Les gagnants accepteront que leur identité soit diffusée, sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot.